



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Programmes

Question écrite n° 44207

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les interrogations de nombreux professeurs devant enseigner l'instruction civique, à la suite des déclarations sur les inégalités des races de M. Le Pen. Il lui cite la pétition adressée au ministre de l'éducation nationale par l'intersyndicale du collège La Rochotte, à Chaumont : dans le texte officiel qui développe la nature et les objectifs de l'instruction civique au collège (arrêté du 14 novembre 1985, supplément au BO no 44 du 12 décembre 1985), il est écrit ceci : « L'éducation civique est une pièce maîtresse de l'éducation dans un État républicain, garant des libertés (...). L'éducation civique suppose la compréhension des règles de la vie démocratique et de leurs fondements, la connaissance des institutions et de leurs racines historiques, la réflexion sur les conditions et les moyens du respect de l'homme et de ses droits dans le monde d'aujourd'hui : tolérance et solidarité, refus des racismes, volonté de vivre ensemble en démocratie. » Les programmes insistent également sur l'étude des droits de l'homme et de leur universalité. Or nous devons présenter à nos élèves, dans le cadre de l'étude de la Ve République, les forces politiques, donc leurs résultats, leurs programmes et leurs principaux représentants. Les questions que nous vous posons sont les suivantes : comment devons-nous désormais enseigner un parti ; le Front national, dont plusieurs dirigeants ont publiquement tenu des propos en contradiction avec le programme d'éducation civique ? Comment devons-nous présenter les dirigeants de ce parti qui ont tenu ces propos racistes et intolérants ? Pouvons-nous considérer, en tant que fonctionnaires de la République, régime politique dont les valeurs fondatrices sont énoncées dans les programmes d'éducation civique, que le Front national et ses dirigeants sont à présenter comme les autres partis politiques et hommes politiques de la France. Il lui demande s'il entend donner des consignes et des réponses claires aux questions posées par les enseignants.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a montré l'importance qu'il accordait à l'enseignement de l'éducation civique dans le cadre de la réforme des collèges. Tout au long du collège, les élèves reçoivent une éducation à la citoyenneté fondée sur le refus des discriminations et sur le respect de la personne. C'est dans le cadre du nouveau programme de troisième que la démocratie sera présentée aux élèves en insistant notamment sur ce qu'est une société démocratique et sur les conditions de son existence. La place et les fonctions des partis politiques seront à ce moment étudiées de façon générale, sans rentrer dans le détail des programmes de chacun d'entre eux. Enfin, les élèves sont également amenés à réfléchir sur différents textes essentiels, utilisés comme référence. Ces documents sont : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ; la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ; la convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950 ; la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 ; la constitution de la Ve République. Ces textes font l'objet d'un travail approfondi et feront partie, en fin de classe de troisième, du bagage culturel des collégiens de l'an 2000. Tel est l'esprit des nouveaux programmes mis en place en sixième à la rentrée scolaire 1996, puis de proche en proche, jusqu'à la rentrée scolaire 1999 pour la classe de troisième.

## Données clés

**Auteur** : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

**Circonscription** : - RL

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 44207

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 octobre 1996, page 5485

**Réponse publiée le** : 17 février 1997, page 817